

l'entretien

PLAN DE PREVENTION

Décret 92 158 du 20 février 1992

R. 4511-1 à R. 4514-10 du Code du travail

Travaux effectués dans une Entreprise Utilisatrice par une ou des Entreprises Extérieures.

Version 01 MAI 2010

1 E.U. : ENTREPRISE UTILISATRICE**BC DIEPPE PPDC**

Raison sociale : DIEPPE PPDC

Adresse : 5 RU DE STALINGRAD

Ville : 76 200 DIEPPE

Chef d'établissement : *LELOU PASCAL*

☎ :

FAX :

☎ : *06.68.97.36.01* @ :

Responsable technique :

☎ :

@ :

Chargé Sécurité :

☎ :

@ :

Contact : Mr PADE Ludovic

☎ : *06.61.89.44.73*

Représentant CHSCT :

☎ :

@ :

2**NATURE DE L'OPERATION**

Une OPERATION est définie comme étant une ou plusieurs prestations de services ou de travaux réalisées par une ou plusieurs entreprises afin de concourir à un même objectif (art R4511-1 et 4)

Opération : ☐ Ponctuelle☐ Moins de 400 heures☒ Annuelle (à renouveler tous les ans) ☒ Plus de 400 heures (sur 12 mois art R 4512-7)☐ Travaux dangereux (au sens de l'arrêté du 19/3/93 – art R 4512-7)

Désignation de l'opération : Prestation de nettoyage des locaux et vitrerie

CADRE DE L'INTERVENTION

Lieu de l'intervention :

(à préciser sur le plan du site joint en annexe)

Date de début de l'opération : **01/07/2023**

Effectif total prévu : dont intérimaires :

Date de fin de l'opération : **30/09/2026**Durée : **365** joursNombre d'Entreprise(s) Extérieure(s) y compris sous-traitants : **2** Hygiène sanitaireSite « Installations Classées » : Sans Objet ☐ Autorisation Préfectorale ☐ Déclaration ☐**3****COURRIERS**

art R 4514-12.2. et R 4514-1 et 2

sans Objet ☐Courrier à l'inspecteur du travail : ☐ oui, envoyé le :☐ non

Précisant la date de début de l'opération (si ≥ à 400 h ou travaux dangereux)

Courrier au CHSCT : ☐ oui, envoyé le :

Précisant la date de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux dangereux)

Plan de Prévention
DOCUMENT TENU A LA DISPOSITION DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL , DES AGENTS
DE LA CRAM, DES MEDECINS DU TRAVAIL ET DES CHSCT DE CHAQUE ENTREPRISE
Art R 4511-1

4 EE : ENTREPRISES EXTERIEURES art R 4511-9, R 4511-10

Entreprise Extérieure n° 1 : SAS L'ENTRETIEN

Adresse : 2 Bis Rue Henry Potez

Ville : 28100 DREUX

☎ : 02.37.38.00.78

Nom et téléphone du représentant : Monsieur Xavier AUDEBRAND ☎ : 02.35.20.63.58

Resp de l'Entreprise : ☎ : 02.37.38.00.78 @ :

Resp de l'intervention : Monsieur Maxime BRAUDEL ☎ : @ : m.braudel@gmail.com

(suivant l'art du code du travail R 5411-9)

Chargé Sécurité : ☎ : @ :

Représentant CHSCT : Sandra BAPTISTE ☎ : 06.26.90.12.87 @ :

Effectif sur le site : Intérimaires : ☐ Entreprise Extérieure de premier rang
☐ Sous-traitant de l'Entreprise Extérieure N°

Date intervention : Durée : jours - Horaires : am à / pm à

Bon de commande réf : du

Tâche(s) à réaliser :

Entreprise Extérieure n° 2 :

Sans Objet ☐

Adresse :

Ville :

☎ :

Fax :

Resp de l'Entreprise :

☎ :

@ :

Resp de l'intervention :

☎ :

@ :

(suivant l'art du code du travail R 5411-9)

Chargé Sécurité :

☎ :

@ :

Représentant CHSCT :

☎ :

@ :

Effectif sur le site : Intérimaires :

☐ Entreprise Extérieure de premier rang
☐ Sous-traitant de l'Entreprise Extérieure N°

Date intervention :

Durée : jours - Horaires : am à / pm à

Bon de commande réf : du

Tâche(s) à réaliser :

Plan de Prévention

Entreprise Extérieure n° 3 :

Sans Objet ☒

Adresse :

Ville :

Resp de l'Entreprise :

Resp de l'intervention :

(suivant l'art du code du travail R 5411-9)

Chargé Sécurité :

Représentant CHSCT :

Effectif sur le site : intérimaires :

☐ Entreprise Extérieure de premier rang

☐ Sous-traitant de l'Entreprise Extérieure N°

Date intervention :

Durée : jours - Horaires : am à / pm à

Bon de commande réf : du

Tâche(s) à réaliser :

Annexe 1 : Liste complémentaire des Entreprises Extérieures / Sous-traitants ☐ OUI ☒ NON

Plan de Prévention

5	INSPECTION COMMUNE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX art R 4512-3 et R 4514-3																		
<i>(Visualisation du secteur d'intervention, des zones à risques, des voies de circulation personnel et engins, des consignes de sécurité, des interdictions et obligations, des locaux sociaux, des conditions d'accès....)</i>																			
♦ Date de l'inspection :																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="text-align: left;">Nom</th> <th style="text-align: left;">Fonction</th> <th style="text-align: left;">Entreprise</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td>☐ EU ☐ EE</td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td>☐ EU ☐ EE</td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td>☐ EU ☐ EE</td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>	Nom	Fonction	Entreprise			☐ EU ☐ EE			☐ EU ☐ EE			☐ EU ☐ EE							♦ Observations :
Nom	Fonction	Entreprise																	
		☐ EU ☐ EE																	
		☐ EU ☐ EE																	
		☐ EU ☐ EE																	

6	Liste du personnel art R 4513-6	Habilitations ou autorisations				
		Contrôle des habilitations avant la délivrance d'une autorisation spécifique au site				
Ent	Nom - prénom	Fonction	Manutention (1)	Electrique	Autres (2)	Secouriste du travail
1						☐ OUI ☐ NON
2						☐ OUI ☐ NON
3						☐ OUI ☐ NON
4						☐ OUI ☐ NON
5						☐ OUI ☐ NON
6						☐ OUI ☐ NON
7						☐ OUI ☐ NON
8						☐ OUI ☐ NON
9						☐ OUI ☐ NON
10						☐ OUI ☐ NON
11						☐ OUI ☐ NON
12						☐ OUI ☐ NON
13						☐ OUI ☐ NON
14						☐ OUI ☐ NON
15						☐ OUI ☐ NON
16						☐ OUI ☐ NON
Annexe 2 : liste complémentaire du personnel de(s) Entreprise(s) Extérieure(s)						☐ OUI ☐ NON

(1) concerne l'habilitation : cariste - pontier - levage (élingues)

(2) ex : aptitude travail en hauteur, risque chimique, rayonnements ionisants, nucléaire...etc...

7	ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS art 4512- 4 et 8
Tél infirmerie : Tél pompiers : 18 Tél SAMU : 15 Tél accueil / poste de garde : / Tél Sécurité : Tél le plus proche : Connaissance des consignes INCENDIE : ☒ OUI ☐ NON Connaissance des procédures d'évacuation : ☒ OUI ☐ NON Premiers soins sur le site ☐ OUI ☐ NON si oui, lieu : Rappel : Il est strictement Interdit de fumer dans les locaux du site Zones fumeurs autorisées : extérieur de l'entreprise	

Plan de Prévention

8 CONDITIONS D'ACCES – LOCAUX SOCIAUX MIS A DISPOSITION PAR L'E U art 4513-B

Enregistrement : poste de garde x réception

Badges d'accès : oui ☒ non ☐

Vestiaires ☐ Sanitaires ☐ Douches ☐ Réfectoire ☐ Autre ☐.....

Répartition des charges d'entretien des installations sanitaires et locaux de restauration : oui ☐ non ☒

art 4512-10 (voir annexe)

(localisation de l'accueil et des locaux sociaux mis à disposition sur le plan du site joint en annexe)

9	ORGANISATION DU COMMANDEMENT art R 4512-8.5	Sans Objet ☐
Conditions de la participation des salariés d'une entreprise (EU ou EE) aux travaux réalisés par une autre entreprise (EE) - Responsable désigné / société : /		

10	POSTES A SURVEILLANCE MEDICALE art R 4612-9 et R 4624-19			Sans Objet ☐
	Postes concernés	Nombres de personnes	Entreprises concernées	Mesures de prévention

11	SCHEMA OU PLAN DE L'OPERATION (si nécessaire)	Sans Objet ☒
Mode (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5		

12	VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U. art R 4512-8		Sans Objet ☒
Type de matériel	Date de vérification	Nom / Visa de l'Entreprise Intervenant	

13	PERMIS DE FEU	art R 4512-7	Sans Objet ☒
☐ Applicable ☐ Non applicable Le permis de feu est établi dans le but de prévention des dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage, ...).			

14	DEFINITION DES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION CORRESPONDANTS Art. R. 4512-6 et 8
-----------	--

Plan de Prévention

* cocher les risques concernés – Mesures de PREVENTION : A applicable, NA si non applicable

RISQUES LIES AUX INTERFERENCES		MESURES DE PREVENTION	
A : CONDITIONS DE TRAVAIL – AMBIANCE		A NA	
Règles et tenue de chantier	☒	Nettoyage du chantier en fin d'opération	☒
Bruit – zone bruyante	☐	Evacuation des déchets	☒
Eclairage insuffisant	☐	Ajout d'un éclairage (flash sur pied..)	☐
Chaleur – conditions climatiques	☐	Horaires décalés	☐
Poussières	☐	Masque adapté	☐
Sol glissant	☐	EPI (kit amiante) cf procédure Groupe	☐
Sol dégradé	☐	Port des EPI	☒
Fluides à proximité (eau,gaz,air,oxygène..)	☐	Consignes de surveillance	☐
Travail isolé art 4512-13	☐	Douche mise à disposition	☐
Travail de nuit	☐	Utilisation d'un absorbant	☐
Intervention en milieu confiné, clos	☐	Consignation -Déconsignation	☐
Zone amiante art 4512-11 et 4511-8	☐	Fiche de données sécurité	☒
Intervention en salle informatique	☐	Clôture de chantier	☐
Travail salissant	☐	Chantier interdit au personnel non autorisé	☐
Poste avec écran	☐	Port des protections auditives	☐
	☐	Signalisation des zones sup à 85 dBa	☐
	☐	Règles d'ergonomie postes avec écran	☐
	☐	Port des protections auditives	☐
	☐	Port d'un PTI (bip travailleur isolé)	☐
	☐		☐
Observations complémentaires :			

B : CIRCULATIONS et ACCES		A NA	
Piétons, cycles	☒	Respect des consignes de circulation	☒
Circulation VL , PL	☒	Limitation de vitesse à respecter	☒
Pont roulant, semi-portique, portique	☐	Balisage de la zone d'Intervention	☐
Engins de chantier, locotracteur	☐	Consignation déconsignation du pont	☐
Acheminement de produits	☐	Parking du personnel	☒
Accès sur le site	☒	Aires de stationnement autorisées	☒
Parking	☒	Respect des zones piétonnes	☒
Zone encombrée	☐	Port des EPI : chaussures	☐
Chariots élévateurs, nacelle	☐	Présence vigie au sol	☐
Collision entre véhicules et piétons	☒	Dégagement de la zone –rangement	☐
Chutes dans les escaliers	☒	Habilitation, autorisation de conduite	☐
Chutes de plein pied	☒	Tenir la rampe	☒
	☐	Respect du code de la route	☒
	☐	Evacuation régulière des déchets	☒
	☐	Nettoyage quotidien de la zone de travail	☐
	☐	CACES et/ou autorisation de conduite	☐
	☐	Signalisation des zones à risques	☐
	☐		☐
	☐		☐
	☐		☐
Observations complémentaires :			

Plan de Prévention

C : SECURITE INCENDIE		Sans Objet	☐	A NA	
Risque incendie	☒		Extincteur adapté en place à proximité	☒	☐
Détection incendie	☐		Mise à disposition d'un extincteur	☒	☐
Travaux par points chauds	☐		Ecran, bâche ignifugée	☐	☐
Présence de solides inflammables	☐		Evacuation, nettoyage, canaliser les étincelles	☐	☐
Présence de liquides inflammables	☐		Etablissement du permis de feu	☐	☐
Soudage, découpage, meulage	☐		Ports des EPI (gants, lunettes, masque...)	☐	☐
Présence d'huile	☐		Evacuation déchets et nettoyage	☐	☐
Proximité appareil sensible	☐		Habilitation pour certains travaux de soudure	☐	☐
Présence tuyauterie gaz, poste de gaz	☐		Surveillance pendant la durée des travaux	☐	☐
Dépotage	☐		Protection individuelle spécifique	☐	☐
	☐		Respect « Interdiction de fumer »	☒	☐
	☐		Procédure d'évacuation des lieux (sirène.....)	☐	☐
	☐		Zone de détection incendie désactivée	☐	☐
	☐		Protocole de sécurité	☐	☐
	☐			☐	☐
Observations complémentaires :					

D : HAUTEUR		Sans Objet	☐	A NA	
Travaux en hauteur	☐		Echafaudages / nacelle conforme	☐	☐
Chute de personne	☐		Harnais de sécurité, pts d'attache	☐	☐
Chute d'objet	☐		Port des EPI : chaussures, casque, gants	☐	☐
Travaux en hauteur à proximité	☐		Echelle fixée et dépassant d'un mètre	☐	☐
Travaux sur toiture	☐		Echelle de couvreur	☐	☐
Ouverture dans plancher	☐		Pose de filet, ligne de vie	☐	☐
Toiture en translucide	☐		Pose de garde-corps	☐	☐
	☐		Balisage de la zone / signalisation au sol	☐	☐
	☐		Respect des charges	☐	☐
	☐		Points d'ancrage	☐	☐
	☐		☐	☐	
Observations complémentaires :					

E : MANUTENTION		Sans Objet	☒	A NA	
Manutention en hauteur	☐		Présence vigile au sol	☐	☐
Chute d'objets	☐		Balisage au sol	☐	☐
Elinguage, treuillage	☐		Conformité du matériel	☐	☐
Stockages provisoires	☐		Accès, balisage, signalisation	☐	☐
Travaux avec une grue	☐		Ne pas circuler sous la charge	☐	☐
Conduite d'engins de manutention Locotracteur	☐		Habilitation, autorisation de conduite	☐	☐
Conduite ponts roulants, chariots élévateurs	☐		Consignation, déconsignation	☐	☐
Mécanisme en mouvement	☐		Port des EPI	☐	☐
Dépotage	☐		Accompagnement à pied	☐	☐
Manutention charges lourdes	☐		Mode opératoire, consignes à respecter	☐	☐
Manutention manuelle	☐		Formation « gestes et postures »	☐	☐
Table élévatrice, monts de charge	☐		Matériel adapté à la manœuvre	☐	☐
Elingues, câbles, cordes, appareils de levage	☐		Fournis par l'entreprise extérieure	☐	☐
Opération de chargement déchargement	☐		Protocole de sécurité à remplir	☐	☐
Bouteilles de gaz en hauteur	☐		Container adapté	☐	☐
Zone encombrée	☐		Manœuvre interdite au-dessus des personnes	☐	☐
	☐		Respect mode opératoire de dépotage	☐	☐
	☐		☐	☐	
Observations complémentaires :					

Plan de Prévention

F. MATERIELS ELECTROPORTATIFS		Sans Objet ☐	A	NA	
Outillage électrique	☒	➔	Appareils normalisés, marquage CE	☒	☐
Outillage pneumatique	☐		Utilisation de protecteurs adaptés	☐	☐
Marteaux piqueurs	☐		Protection différentielle 30 mA en amont	☐	☐
Utilisation de rallonges électriques	☐		Transfo TBT (24) dans atmosphère confinée	☐	☐
Utilisation de flashes	☐		Port des EPI	☐	☐
	☐		Outillage adapté au travail à réaliser	☐	☐
	☐		Utilisation groupe électrogène	☐	☐
	☐		Création de tableaux « chantier »	☐	☐
	☐		Branchement sur réseau non autorisé	☐	☐
	☐			☐	☐
Observations complémentaires :					

G. MACHINES OUTILS		Sans Objet ☒	A	NA	
Proximité machine en fonctionnement	☐	➔	Carters, arrêt d'urgence	☐	☐
Energie électrique	☐		Consignation : coupure visible du sectionneur	☐	☐
Energie pneumatique	☐		Vérification absence d'énergie	☐	☐
Energie hydraulique	☐		Consignation déconsignation	☐	☐
Energie potentielle	☐		Brochage, calage	☐	☐
Automate, cycle automatique	☐		Repérage, purge	☐	☐
Sécurité « fins de course »	☐		Protection à la source	☐	☐
Fluides sous pression	☐		Consignation, déconsignation électrique	☐	☐
Pièces nues sous tension	☐		EPI, matériels adaptés	☐	☐
Meuleuses : projection éclatement	☐		Balisage de la zone de travail	☐	☐
Proximité zone de travail	☐		Ecrans de protection	☐	☐
Mécanismes en mouvement (courroies, pompe)	☐		Signalisation machine en réparation	☐	☐
	☐		Blocage parties mobiles	☐	☐
	☐		Pas de vêtements flottants	☐	☐
	☐		Protecteurs replacés après intervention	☐	☐
	☐	Contrôle bonne marche des fins de course	☐	☐	
	☐	Aspiration des poussières	☐	☐	
	☐	Port lunettes de sécurité	☐	☐	
	☐	Port des protections auditives	☐	☐	
	☐	Etablissement du permis de feu	☐	☐	
	☐	Mise en place de rideaux protection	☐	☐	
	☐	Respect des règles d'utilisation des meules	☐	☐	
	☐	Fiche sécurité machine à respecter	☐	☐	
	☐		☐	☐	
Observations complémentaires :					

H. RADIOACTIVITE		Sans Objet ☒	A	NA	
Source radioactive à proximité	☐	➔	Consignation déconsignation	☐	☐
Tirs radios	☐		Zone interdite à toute personne étrangère	☐	☐
Champs magnétiques	☐		Accès réservé au personnel habilité	☐	☐
Périmètre sous contrôle radiologique	☐		Balisage de la zone : signalétique « radio »	☐	☐
Contrôle par radiographie	☐		Port obligatoire badge d'exposition	☐	☐
Lasers	☐		Consignation déconsignation électrique	☐	☐
	☐			☐	☐
Observations complémentaires :					

Plan de Prévention

I : ELECTRIQUE		Sans Objet	☒			A	NA
Câble électrique enterré	☐			Consignation déconsignation	☐	☐	
Proximité ligne aérienne	☐		Recherche : fouille manuelle, plan réseau	☐	☐		
Proximité transfo, armoire électrique	☐		Distance à respecter	☐	☐		
Risque de contact direct / indirect	☐		Ballage, protection adaptée	☐	☐		
Installations sous-tension	☐		EPI	☐	☐		
Installation électrique provisoire	☐		Habilitation électrique de niveau adapté	☐	☐		
Intervention dans une cuve, espace confiné	☐		Habilitation, autorisation	☐	☐		
Travaux hors tension	☐		Utilisation Transfo basse tension	☐	☐		
Travaux dans local transfo	☐		Protection différentielle 30 mA en amont	☐	☐		
Travaux sur Installation de batteries	☐		Utilisation Transfo d'isolement	☐	☐		
	☐		Travaux sous tension non autorisé	☐	☐		
	☐		Tabouret, casque, perche, testeurs, lunettes	☐	☐		
	☐		Consignes électriques à respecter	☐	☐		
	☐		Panneau signalétique de coupure	☐	☐		
	☐	Contrôle absence de tension	☐	☐			
	☐	Mise à la terre	☐	☐			
	☐		☐	☐			
Observations complémentaires :							

J : CHIMIQUE		Sans Objet	☒			A	NA
Produits Irritants ou nocifs	☐			Respect consignes fiches de données SE	☐	☐	
Produits et ou gaz toxiques	☐		EPI adaptés	☐	☐		
Dépotage	☐		EPI de secours	☐	☐		
Fractionnement	☐		Etiquetage conforme	☐	☐		
MCA Matériaux contenant de l'amiante	☐		Interdiction de fumer	☐	☐		
Produits et ou gaz corrosifs	☐		DTA – diagnostic complémentaire	☐	☐		
Intervention sur pompe à chaleur	☐		Protocole de sécurité	☐	☐		
	☐		Respect consignes de stockage	☐	☐		
	☐		Ne pas contraindre-manipuler avec soin	☐	☐		
	☐		Utilisation Appareil respiratoire	☐	☐		
	☐	Rince oeil	☐	☐			
Observations complémentaires :							

K : TOXIQUE		Sans Objet	☒			A	NA
Travaux en espace confiné ou clos	☐			Mesures préalables, détection	☐	☐	
Four sous ambiance dangereuse	☐		Consignation déconsignation	☐	☐		
Présence de gaz, CO2, azote, halon	☐		Ventilation des locaux, autorisation écrite	☐	☐		
Emanation de vapeurs	☐		Utilisation de matériels antidéflagrant	☐	☐		
	☐		Présence d'une vigie	☐	☐		
	☐		Aspiration à la source	☐	☐		
	☐		Appareil de détection « gaz »	☐	☐		
	☐		Utilisation Appareil respiratoire	☐	☐		
	☐			☐	☐		
	☐			☐	☐		
Observations complémentaires :							

Plan de Prévention

L THERMIQUE		SANS OBJET ☒		A	NA
Produits chauds	☐		Conditions d'accès	☐	☐
Travaux en chaufferie	☐		Repérage, nature, pression	☐	☐
Canalisations, vannes	☐		Formation sécurité gaz	☐	☐
Travaux de maintenance	☐		Diagnostic ATEX respect consignes de SE	☐	☐
Intervention chambre de combustion	☐		Respect consignes d'exploitation	☐	☐
Zone ATEX	☐		Consignation déconsignation	☐	☐
	☐		Etablissement du permis de feu	☐	☐
	☐		Panneau signalétique de coupure	☐	☐
	☐		Interdiction de fumer	☐	☐
	☐			☐	☐
Observations complémentaires :					

M EXPLOSION		Sans Objet ☒		A	NA
Bouteilles gaz combustible	☐		Contrôle des fuites	☐	☐
Présence de tuyauterie de gaz	☐		Contrôle % explosimètre	☐	☐
Présence de vapeurs inflammables	☐		Ventilation, purge à l'azote	☐	☐
Four sous atmosphère dangereuse	☐		Ventilation permanente	☐	☐
Local informatique	☐		Appareil respiratoire	☐	☐
Zone ATEX	☐		Matériel antidéflagrant	☐	☐
Travaux sur canalisations	☐		Diagnostic ATEX joint au PdP	☐	☐
	☐		Port des EPI	☐	☐
	☐		Respect des consignes de SE	☐	☐
	☐		Formation risques Gaz	☐	☐
	☐	Balises de la zone d'intervention	☐	☐	
	☐	Protection des matériaux combustibles à prox	☐	☐	
	☐	Consignation déconsignation	☐	☐	
Observations complémentaires :					

O DIVERS		Sans Objet ☒		A	NA
	☐			☐	☐
	☐			☐	☐
	☐			☐	☐
	☐			☐	☐
	☐			☐	☐
	☐			☐	☐
Observations complémentaires :					
A : applicable NA : non applicable					

15	ENVIRONNEMENT	Sans Objet ☐
L'intervenant est responsable du tri de ses déchets solides, liquides ou dangereux Il est interdit de stocker, de déverser des déchets dans des endroits non autorisés (égout, sanitaire, sol, ...) Besoins : - en bac de rétention : ☐ OUI ☒ NON - en kit d'intervention pollution : ☐ OUI ☒ NON - armoire produits dangereux ☐ OUI ☒ NON		

Plan de Prévention

16 EQUIPEMENT DE SECURITE – CONSOMMABLES art R 4512-15					
		A la charge de EU	A la charge de EE	SANS OBJET	
1 Equipement de sécurité individuel de base :	☒ vêtement de travail.....	☐	☒	☐	
	☒ chaussures de sécurité	☐	☒	☐	
	☐ casque	☐	☐	☐	
	☐ lunettes	☐	☐	☐	
	☒ gants.....	☐	☒	☐	
	☐ harnais de sécurité	☐	☐	☐	
	☐				
	☐				
	2 Equipement collectif de sécurité :	☐ filets de sécurité	☐	☐	☐
		☐ mise en place de garde-corps	☐	☐	☐
☐ pose de points d'ancrage		☐	☐	☐	
☐ ballage		☐	☐	☐	
☐ signalisation		☐	☐	☐	
☐ échafaudages		☐	☐	☐	
☐ autres		☐	☐	☐	
☐		☐	☐	☐	
3 Equipement individuel spécial de protection :		☐ combinaison anti-acides	☐	☐	☐
		☐ combinaison étanche	☐	☐	☐
	☐ masque à gaz	☐	☐	☐	
	☐ masque à gaz autonome à air	☐	☐	☐	
	☐ masque respiratoire à cartouche.....	☐	☐	☐	
4 Fourniture des matières consommables :	☒ eau.....	☒	☐	☐	
	☒ électricité.....	☒	☐	☐	
	☐ air comprimé	☐	☐	☐	
	☐ gaz acétylène, oxygène, propane, argon	☐	☐	☐	
	☐ fuel, essence	☐	☐	☐	
	☒ nettoyeurs,	☐	☒	☐	
	☐ produits absorbants.....	☐	☐	☐	
	☐ autres :				

17 ATTESTATION DE CONSIGNATION		Sans Objet ☒	
☐ électrique ☐ pneumatique ☐ machine ☐ informatique ☐ fluides ☐ autres :			
Chargé de consignation :			
Chargé de déconsignation :			
Chargé de travaux / société :			
Attestation(s) de consignation à joindre au plan de prévention précisant les modalités de la consignation et consignes de SECURITE			
18 EVOLUTION DU PLAN art R 4513-4 - Annexe 3 à compléter			
Avenant (s)	☐ Date :	objet :	ANNEXE(S) nb :
	☐ Date :	objet :	
	☐ Date :	objet :	

Plan de Prévention

19	OBSERVATIONS SUITE A INCIDENT OU INSPECTION INOPINEE Art R 4513-2 et 4514-4 Art R 4513-5 : la périodicité minimale des inspections est de trois mois si la durée totale de l'ensemble des opérations des entreprises extérieures présentes dans l'établissement est supérieure à 90 000 heures pour les 12 mois à venir. ☐ OUI ☐ NON
-----------	---

DATES	OBSERVATIONS	MESURES PRISES

20	DOCUMENTS REMIS	OUI	NON
	Règlement intérieur	☒	☐
	Livret d'accueil	☒	☐
	Plan du site	☒	☐
	Permis de feu	☐	☐
	Plan de circulation interne	☐	☒
	Consignes en cas d'incendie – évacuation des lieux	☒	☐
	Consignes en cas d'accident	☒	☐
	Attestation de consignation	☒	☐
	FDS des produits à utiliser pour les travaux	☒	☐
	Habilitations électriques et travaux en hauteur	☒	☐
	Attestation d'assurance des Entreprises Extérieures	☒	☐
	Liste des personnels	☒	☐
	Procédures internes (consignes spécifiques, mode opératoire, environnement....etc) : Références :		

Plan de Prévention

21 RISQUES LIES AUX PHASES D' ACTIVITES							Sans Objet ☐	
Phase de travail Modes Opératoires principaux	Matériel mis en œuvre	Risques	Mesures de prévention	A la charge de ...		Observations Informations		
				Entreprise extérieure	La Poste			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
				☐	☐			
Phase de travail Modes Opératoires principaux	Matériel mis en œuvre	Risques	Mesures de prévention	A la charge de : Entreprise ext. La Poste		Observations Informations		
				☐	☐			
				☐	☐			

Plan de Prévention

[illegible]

24	ENGAGEMENT DES ENTREPRISES art R 4511-6 et R 4512-15
• Le responsable de (des) ENTREPRISE(s) EXTERIEURE (s) doit donner à son personnel et ses sous-traitants les instructions définies dans ce plan de prévention. • Le responsable de (des) ENTREPRISE(s) EXTERIEURE(s) doit mettre à disposition de son personnel des outils, matériels, moyens de prévention, et équipements de protection individuelle conformes à la réglementation. • Les travaux seront arrêtés si les consignes prévues dans ce document ne sont pas respectées. • Le coordinateur ou le chargé de sécurité peut être amené à réaliser des audits inopinés sur les chantiers et à contrôler que les mesures de prévention sont bien appliquées. Un constat d'anomalie peut alors être rempli et envoyé pour action immédiate au chef d'entreprise de l'E.E, ainsi qu'au service Achats pour sanctions financières en cas de récidive. Art R 4513-7	

Plan de Prévention initial : nombre de pages y compris les annexes :

Fait à : LE HAVRE

le : 29/08/2023

Accord des entreprises sur ce plan de prévention

Pour l'Entreprise Utilisatrice <i>(le responsable, ou son représentant)</i>	Pour le (les) Entreprise(s) Extérieure(s) <i>(le responsable, ou son représentant)</i>
LA POSTE EU PDC Ludovic Padé Responsable Environnement Travail 33/35 Boulevard Thiers 76260 EU  <i>(nom en clair et signature des entreprises extérieures)</i>	MME DUSSOS KELLY CHEF D'EQUIPE AGENCE DU HAVRE Groupe L'ENTRETIEN 800 bd Jules Durand 76600 LE HAVRE Tél. 02 35 20 68 68 - Fax 02 35 20 69 36 <i>(nom en clair et signature des entreprises extérieures)</i>

Une copie sera remise

- **à chaque entreprise extérieure,,**
- **au chargé de sécurité EU**
- **au poste de garde ou accueil de l'Entreprise Utilisatrice.**